

ANNEXE 4

PEREQUATION DU TRANSFERT ET DU TRANSPORT

Méthode de calcul

Avertissement

La méthode de calcul est basée sur les conditions d'acheminement prévisibles connues à la date de 31 mai 2021.

Si ces conditions devaient évoluer, il y aurait lieu de reconsidérer le bien fondé et la cohérence de la méthode de calcul et, le cas échéant, de l'adapter en conséquence.

Mode de calcul de base

Le calcul de péréquation sur les coûts de transfert et de transport fonctionne de la manière suivante :

- L'enveloppe financière affectée à la péréquation est alimentée par chaque groupement de collectivité d'un montant égal à son tonnage de déchets issus des collectes sélectives livré au centre de tri multiplié par le montant de la redevance défini dans l'article 10.3 de la convention.
- A l'issue de chaque année est calculé, globalement et pour chaque EPCI, le produit du tonnage de déchets issus des collectes sélectives livré par la distance parcourue par lesdits déchets entre le point de transfert (ou le barycentre de l'EPCI) et le centre de tri¹.
- On déduit du calcul précédent la part relative des tonnes.kilomètres que représente chaque groupement de collectivités.
- On déduit la somme à allouer à chaque EPCI au titre de la péréquation en effectuant le produit du pourcentage calculé précédemment par le montant de l'enveloppe financière affectée à la péréquation.

Pour faciliter la compréhension, le mode de calcul est illustré page suivante pour l'année 2022.

¹ La part en tonnes.km d'une collectivité avec deux barycentres ou ruptures de charge est définie par Distance barycentre n°1 x tonnes affectées au barycentre n°1 + Distance barycentre n°2 x tonnes affectées au barycentre n°2.

Hypothèses de calcul à l'horizon 2022

Les tonnages pris en compte pour chaque EPCI sont ceux qui ont été inscrits dans le plan d'affaires annexé au pacte d'actionnaires.

Les hypothèses de distance à parcourir et la répartition du tonnage pour les EPCI disposant de plusieurs points de transfert sont explicitées ci-dessous :

	Emplacement du barycentre ou de la rupture de charge	Distance ⁽¹⁾ au centre de tri de Saint-Thibéry	Répartition ⁽²⁾ du tonnage d'une collectivité par barycentre en %
Sictom Agde-Pézenas	Valorbi	25,0 km	14 %
	Saint Thibéry	0,0 km	86 %
CA de Béziers-Méditerranée	Valorbi	25,0 km	78 %
	Vendres	30,0 km	22 %
Sète Agglopôle	Sète	42,0 km	70 %
	Villeveyrac	31,0 km	30 %
Syndicat Centre Hérault	Gignac	43,0 km	100 %
CC Grand Orb	Taussac	53,0 km	100 %
CC la Domitienne	Valorbi	25,0 km	25 %
	Vendres	30,0 km	75 %
CC Sud Hérault	Pierrerue	49,0 km	100 %

(1) Ces distances sont des distances estimées, les distances réelles seront mesurées ultérieurement

(2) Cette répartition est basée sur les données de l'étude Girus de 2017

En 2022, le tonnage total de déchets issus des collectes sélectives livrés au centre de tri est supposé s'élevait à **26'203 tonnes**.

Le montant de la redevance s'élevant en 2022 à 27.59 €/tonne, **le montant de l'enveloppe financière affectée à la péréquation sera d'environ 723 k€** à cette échéance.

Simulation base 2022

	Emplacement du barycentre ou de la rupture de charge	Distance au centre de tri de Saint-Thibéry	Répartition du tonnage d'une collectivité par barycentre	Tonnes.kilomètres			Contribution au fonds de péréquation	Redistribution du fonds de péréquation	Ecart net par collectivité
				Total	Quote part par point de transfert	Quote part par collectivité			
Sictom Agde-Pézenas	Valorbi	25,0 km	1 463	36 573	6,07%	6,07%	288 343	43 893	-244 450
	Saint Thibéry	0,0 km	8 988	0	0				
CA de Béziers-Méditerranée	Valorbi	25,0 km	3 535	88 372	14,67%	19,76%	125 728	142 861 €	17 133
	Vendres	30,0 km	1 022	30 663	5,09%				
Sète Agglopôle	Sète	42,0 km	4 328	181 779	30,18%	39,73%	170 617	287 212 €	116 596
	Villeveyrac	31,0 km	1 856	57 534	9,55%				
Syndicat Centre Hérault	Gignac	43,0 km	1 843	79 249	13,16%	13,16%	50 848	95 111 €	44 263
CC Grand Orb	Taussac	53,0 km	1 100	58 300	9,68%	9,68%	30 349	69 969 €	39 620
CC la Domitienne	Valorbi	25,0 km	388	9 705	1,61%	7,41%	42 820	53 550 €	10 730
	Vendres	30,0 km	1 164	34 913	5,80%				
CC Sud Hérault	Pierrerue	49,0 km	516	25 284	4,20%	4,20%	14 236	30 345 €	16 108
Total			26 203	602 373	100,00%	100,00%	722 941	722 941 €	0